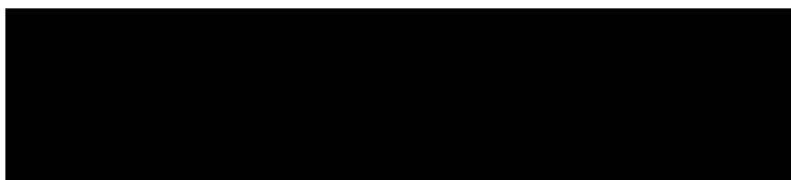




PAR COURRIEL

Québec, le 6 novembre 2024



Numéro de dossier : 2410038-281

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 31 octobre 2024 visant à obtenir copie des montants annoncés pour chacune des écoles bénéficiaires du programme d'aide au fonctionnement des organismes de formation en art (PAFOFA), pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2022-2023 et 2023-2024. Ces montants devraient correspondre aux montants qui paraissent dans les conventions liant les bénéficiaires avec le ministère de la Culture et des Communications.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

L'équipe de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

p. j.